

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022



Publié le **19 OCT. 2022**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 11 octobre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2022_079

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

DÉSIGNATION D'UN
MEMBRE DE LA
COMMISSION
"RESSOURCES ET
CITOYENNETÉ"

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. JUENET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, M. AURELLE, M. JOUBERT (par proc. à Mme MAINAND), M. TAKI (par proc. à Mme FRIOLL), M. BALANCHE (par proc. à M. TOLLET), M. PROTHERY (par proc. à Mme BLACHERE), M. MANINI (par proc. à Mme HAMZAOUI), Mme BILLA (par proc. à Mme WEBANCK), M. GILLARD (par proc. à M. TROTIGNON), M. BLANC (par proc. à M. MATTEUCCI), Mme VERNAY (par proc. à M. CIAPPARA)

Etai(en)t absent(s) :

M. ATTAR BAYROU, Mme GEHIN

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le ...**19 OCT. 2022**...

Identifiant de l'Acte :

069216900340-20221017-D2022_079-DE

Rapport de : Philippe COCHET

Par délibération n°2020-116 en date du 15 décembre 2020 et conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a créé quatre commissions municipales permanentes dont la Commission Ressources et citoyenneté.

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, dans le souci du respect de la représentation proportionnelle et pour permettre l'expression pluraliste des élus, chaque conseiller municipal siège dans au moins une commission et chaque groupe d'élus issu des listes présentes au scrutin municipal a au moins un représentant dans chaque commission.

Monsieur Pierre-Damien Gerbeaux, membre de la majorité municipale, a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal le 27 juin 2022. Il était membre de la Commission Ressources et citoyenneté. Il s'agit donc aujourd'hui pour le Conseil Municipal de désigner un nouveau membre au sein de cette commission, issu de la majorité municipale.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) concernant le mode de désignation au sein des commissions municipales « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales [...] après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement [...] et il en est donné lecture par le maire ».

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- DE PRENDRE ACTE de la candidature unique de Monsieur Philippe AURELLE pour le siège à pourvoir au sein de la Commission Ressources et Citoyenneté.

Monsieur le Maire, conformément au dernier alinéa de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales déclarant que Monsieur Philippe AURELLE est nommé membre de la Commission Ressources et Citoyenneté.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PRÉFECTURE LE 19 OCT. 2022
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE



LE MAIRE
Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.